

En 1771 „les illustres et très honorés seigneurs du Conseil de Santé“ adressent une *Instruction nouvelle* au sujet de la dysenterie pour remplacer celle de 1727 qui faisait „dresser les cheveux sur la tête de *Zimmermann*“ et pour compléter celle de 1750 du même collège de médecine. L'instruction est intitulée: „Méthode curative de la dysenterie“ (Berne, 23 septembre 1771, imprimerie de LL. EE).

Elle est distribuée „pour que les gens de la campagne, éloignés du secours de bons médecins puissent se préserver de la dysenterie avant d'en ressentir les atteintes et se conduire prudemment quand ils en sont atteints, et par rapport à la manière de vivre, et par rapport aux remèdes dangereux qu'ils doivent éviter“.

Pour éviter la contagion, le malade aura un seau spécial qui sera versé dans une fosse éloignée des maisons et des jardins d'au moins cinquante pas. L'ipécacuanha fait la base du traitement conseillé. Les morts doivent être ensevelis de bonne heure, conduits sur des chariots plutôt que portés par des hommes.

En 1817, la dysenterie régnant dans le canton et y faisant des progrès, le Conseil d'Etat (1^{er} octobre 1817) fait distribuer par les municipalités l'„Instruction du Conseil de Santé pour traiter la dysenterie dans les endroits où il n'y a pas de médecin“.

Peu de maladies étant aussi contagieuses que la dysenterie, il faut se tenir le moins possible dans la chambre du malade, ne pas coucher dans son lit; laisser les fenêtres ouvertes, ne pas amasser le linge sale dans un coin de la maison, mais le jeter dans un baquet plein d'eau; ne pas manger dans la chambre du malade, nettoyer les planchers, et enfouir les selles.

On trouve la description d'une épidémie dans le „Résumé des renseignements parvenus au Conseil de Santé du canton de Vaud au sujet de la dysenterie qui régna dans le canton pendant l'été 1834“. Brochure, Lausanne, imprimerie Delisle, 1835. Dans le mois de juin les diarrhées dégénèrent en choléra et même en choléra sporadique. La dysenterie parut vers le milieu de juillet à Payerne, Lausanne et Morges. En août, Yverdon et Ollon furent atteints. En septembre l'épidémie parvint à Ste-Croix et dans les Ormonts. En octobre la dysenterie se montre dans les districts de Lavaux et de Vevey. Les autres parties du canton furent épargnées. La mortalité fut „généralement restreinte“.

En 1842, le Dr *Jean de la Harpe* décrit dans l'„Echo médical“ une épidémie de dysenterie chez les enfants.

1843. Dr *de la Harpe*. „Rapport présenté au Conseil de Santé du canton de Vaud sur une épidémie de dysenterie qui a régné dans le district d'Aigle,

pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1843“ (Auszug in der „Schweizerische Zeitschrift für Medizin, Chirurgie und Geburtshülfe“, Jahrgang 1846, Seite 208—220).

Depuis cette époque, les rapports sanitaires ne mentionnent plus d'épidémies. La Suisse a cependant eu de 1840 à 1847 le contre-coup des épidémies de France et de Belgique (*Colin*, article dysenterie, „Dictionnaire Dechambre“).

La dysenterie n'est plus signalée ni dans les services d'hôpitaux, ni dans les déclarations médicales, ni dans les tables de décès.

En février et mars 1871, les troupes françaises internées ont eu des cas de dysenterie (36 décès en Suisse).

Les cas de dysenterie observés dans l'hôpital cantonal de Lausanne pendant le rassemblement de troupes de 1890, par le Dr *Louis Secretan* („Revue médicale de la Suisse romande“ 1890, pages 635 à 640) ne concernent pas le canton de Vaud. Les soldats avaient été atteints en Valais, principalement dans le Val d'Entremont, où régnait une épidémie meurtrière de dysenterie. L'été précédent, une épidémie de „cholérine“ avait fait de nombreuses victimes parmi les enfants et parmi les hommes les plus robustes.

Fièvre jaune.

La *fièvre jaune* a beaucoup préoccupé les autorités sanitaires vaudoises au commencement du siècle, lors des épidémies d'Espagne et d'Italie. Une commission extraordinaire composée du chef du bureau de santé et des membres du collège de médecine provoqua des arrêtés cantonaux en 1804 et 1805 (voir le volume des lois). Les lettres venant d'Amérique, de Gibraltar, d'Espagne et d'Italie devaient être désinfectées. Les marchandises de cette provenance devaient être accompagnées de certificats de quarantaine et de désinfection, à ce défaut elles étaient brûlées. Un cordon sanitaire fut établi.

Ces prescriptions ne furent pas renouvelées lors de l'épidémie de Cadix, en 1819 (voir „Gazette de Lausanne, de l'époque“).

Fièvres intermittentes.

Signalée assez fréquemment par les médecins du siècle dernier (*Tissot*, „Avis au peuple“) la malaria a complètement disparu de tous les districts. Dans celui d'Yverdon, malgré la présence des marais et des tourbières cette affection paraît avoir été très rare. Les docteurs *Brière* et *Cordey* n'ont pas constaté de palu-